



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Développement régional : deux expériences d'animation en Basse-Normandie

Eberhardt

Résumé

Au terme d'études menées par l'ANERA dans le Calvados, concernant l'artisanat à Saint-Pierre-sur-Dives et l'agriculture à Creully, deux expériences d'animation permettent à l'auteur de montrer l'efficacité de cette méthode, nouvelle pour les responsables de l'aménagement rural.

Quelle est la tâche d'un véritable « animateur opérationnel », qui est le plus apte à l'effectuer ?

Abstract

Report on two development programs in the Calvados département : rural craftsmen in St-Pierre-sur-Dives, farming in Creully. This analysis leads to a study of the respective roles of the people involved and of the extension personnel in this type of program.

Citer ce document / Cite this document :

Eberhardt . Développement régional : deux expériences d'animation en Basse-Normandie. In: Économie rurale. N°84, 1970. La région, image ou réalité ? pp. 49-54;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1970.2103>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1970_num_84_1_2103

Fichier pdf généré le 08/05/2018

DEVELOPPEMENT REGIONAL :

DEUX EXPERIENCES D'ANIMATION EN BASSE-NORMANDIE

par Jean EBERHARDT

Directeur adjoint de l'A.N.E.R.A. (1)

Au terme d'études menées par l'ANERA dans le Calvados, concernant l'artisanat à Saint-Pierre-sur-Dives et l'agriculture à Creully, deux expériences d'animation permettent à l'auteur de montrer l'efficacité de cette méthode, nouvelle pour les responsables de l'aménagement rural.

Quelle est la tâche d'un véritable « animateur opérationnel », qui est le plus apte à l'effectuer ?

Regional development. Two development actions in lower Normandy

Report on two development programs in the Calvados departement : rural craftsmen in St-Pierre-sur-Dives, farming in Creully. This analysis leads to a study of the respective roles of the people involved and of the extension personnel in this type of program.

Les Comités d'Expansion de petites régions, les responsables du développement dans l'agriculture ou l'artisanat, les Commissaires à la Rénovation Rurale ont introduit depuis quelques temps dans leur stratégie du Développement des agents nouveaux, ni tout à fait chargés d'études, ni uniquement techniciens ou vulgarisateurs : les animateurs.

A travers un grand nombre de régions françaises, on prévoit déjà la mise en place de ces agents du Développement, sans que leur profil ou même leur mission soient clairement définis.

Nous sommes en effet dans une phase d'expérimentation qui devrait, à son terme, permettre de préciser le niveau d'intervention et les actions attendues de l'animateur.

POURQUOI L'ANIMATEUR DANS LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL ?

L'animation est une idée nouvelle pour les responsables et les agents de l'aménagement rural. Parmi les organismes de développement régionaux, les A.R.E.R. (2) ont depuis longtemps déjà, senti la nécessité à cause

de leurs attaches professionnelles et de leur implantation régionale, de se comporter différemment des autres bureaux d'études et en particulier de tenter de mettre en œuvre les conclusions des études qu'elles effectuent.

Il ne s'agit pas de la mise en œuvre d'opérations d'équipement dont la nécessité s'est dégagée au cours de l'étude, mais plutôt de la réalisation d'actions de développement par secteurs d'activité ou par secteurs géographiques. Cette démarche suppose une prise de conscience par le plus grand nombre possible de personnes concernées. Elle débute souvent avec des chargés d'études, par des réunions, soit d'information en cours d'études, soit de présentation de l'étude terminée. Mais après cette période de sensibilisation, la permanence d'un agent de développement se fait généralement sentir. C'est à ce moment que l'idée de « l'animateur » apparaît.

L'animation est une obligation pour la réussite des actions de développement

Une action de développement est une *œuvre permanente* qui suppose la participation à tous les niveaux des populations concernées et de leurs représentants élus ou professionnels. Si après l'étude, les actions envisagées relèvent uniquement du perfectionnement technique ou de la vulgarisation, le relais peut être aisément passé aux techniciens du S.U.A.D. (3) de la Gestion, de la Vulgarisation, etc... en agriculture, ou aux Assistants Techniques des Métiers en artisanat, aux Assis-

(1) Association Normande d'Economie Rurale Appliquée.

(2) Association Régionale d'Economie Rurale.

(3) Service d'Utilité Agricole de Développement.

DEUX EXPERIENCES D'ANIMATION AU NIVEAU D'UN SECTEUR D'AMENAGEMENT

tants techniques du Commerce... Mais si, comme c'est le cas le plus fréquent, les actions envisagées portent soit sur la coordination du travail des techniciens, soit sur la constitution d'un groupe d'individus (pour organiser une production ou une branche de profession, gérer une association) soit encore sur la création d'un Syndicat Intercommunal : il faut un agent disponible et accepté par le milieu pour coordonner, informer, aplanir les différents. Après quoi on laissera aux élus locaux ou professionnels, ou aux techniciens, le soin d'achever l'action et de la mener à son terme.

Cet agent, c'est « l'animateur ». Sans sa disponibilité, sa souplesse d'adaptation, son omniprésence, aucune action de développement ne peut réussir car le chargé d'études n'a pas ces qualités, lorsqu'il reste dans les limites de sa tâche.

Par qui l'animation doit-elle être assurée ?

Dans un secteur géographique restreint (ce qui est souvent l'échelle de l'action directe avec les hommes) l'animateur devrait être l'élu local, presque toujours le conseiller général. En fait, si ce dernier est toujours d'un secours indispensable, ses activités professionnelles, ses charges multiples, ne lui permettent pas de se consacrer, autant qu'il est nécessaire, à une action particulière.

L'animation doit être effectuée alors par une personne acceptée par le milieu ; mais sans trop d'attaches avec celui-ci afin de lui permettre à tout moment de prendre un certain recul face aux problèmes et d'exercer son imagination en toute indépendance. L'action de l'animateur doit être coordonnée, au niveau départemental ou mieux régional, avec les autres opérations de développement afin que chaque action ponctuelle ne vienne pas perturber une politique régionale qui aura été souvent déjà définie par les élus ou responsables professionnels. Cette coordination au niveau le plus haut permet aussi d'éviter qu'une action locale devienne la chose d'un « club » de quelques-uns, et permet de conduire, au contraire, à une émulation au développement dans d'autres secteurs d'activité ou d'autres secteurs géographiques.

Enfin, l'animateur devra être lié étroitement à ceux qui ont effectué les études préalables et qui pourraient être amenés à faire des études particulières à sa demande. Il semble donc qu'à tous ces égards, les A.R.E.R. soient, parmi quelques autres structures, les organismes les mieux placés au niveau de la région pour accueillir les animateurs.

Dans les deux exemples qui vont suivre, on verra que l'animation assurée par l'Association Normande d'Economie Rurale Appliquée, (A.N.E.R.A.) s'effectue soit directement par le chargé d'études devenu progressivement animateur, soit par l'adjonction d'un animateur, soit par l'adjonction d'un animateur à l'équipe d'étude.

Le premier exemple est choisi dans le secteur des métiers car il s'agit d'une expérience presque menée à son terme.

L'artisanat à Saint-Pierre-sur-Dives

En janvier 1968, dans le cadre des études menées dans le secteur pilote d'Aménagement Rural de Saint-Pierre-sur-Dives, la Direction Départementale de l'Agriculture du Calvados demandait à l'A.N.E.R.A. d'entreprendre « une étude en vue du développement de l'Artisanat en milieu rural ».

Le but de l'étude

Il s'agissait d'effectuer à la fois une étude de marché et une étude de développement, c'est-à-dire une étude proposant des solutions concourant à l'amélioration de la situation et des revenus des artisans.

Cette étude s'inscrivait par ailleurs dans les préoccupations du Syndicat mixte d'aménagement de la région de Saint-Pierre-sur-Dives, présidé par Conseiller Général. Elle bénéficia donc de l'appui du comité syndical et se déroula sous les auspices de celui-ci.

Le processus d'étude

Selon une méthode devenue maintenant traditionnelle pour l'A.N.E.R.A., le processus d'étude commença avec la mise en place d'une commission d'artisans locaux chargés de suivre les travaux, de les orienter et surtout de chercher avec les techniciens les solutions aux problèmes qui se révéleraient en fin d'étude.

Ainsi de mars à octobre 1968, 25 artisans de divers métiers, résidant dans plusieurs communes du canton, assistèrent régulièrement à 6 réunions de travail.

L'étude a été faite en étroite collaboration avec la Chambre de Métiers du Calvados qui mit à la disposition de l'A.N.E.R.A. un assistant technique des métiers pour effectuer des enquêtes économiques auprès de 25 entreprises artisanales.

Dans le même temps, 200 personnes furent enquêtées afin de connaître leurs besoins en services artisanaux et leur attitude vis-à-vis des artisans locaux.

Au terme des études et des enquêtes, une conclusion s'imposait : la prospérité du canton de Saint-Pierre-sur-Dives rejaillissait sur la majorité des entreprises artisanales. Cependant, il apparaissait que cette prospérité ne pouvait durer que si les entreprises savaient s'adapter aux conditions du marché, et en particulier, résoudre de difficiles problèmes de gestion, d'organisation du travail et de conquête de nouveaux clients.

Les solutions proposées

La conclusion de l'étude proposait un certain nombre de solutions dont la plupart présentaient l'avantage de

pouvoir se réaliser par les artisans eux-mêmes sans compter exclusivement sur une aide extérieure.

Il était alors souhaitable que l'A.N.E.R.A. ne quitte pas « le terrain », son étude terminée, sans chercher à concrétiser les propositions d'action en s'appuyant sur la Chambre de Métiers du Calvados et le Syndicat intercommunal mixte.

Il fut alors décidé que le Chargé d'études de l'A.N.E.R.A. resterait à la disposition de la Commission des artisans et servirait de coordinateur entre l'Assistant technique des métiers, les artisans, les élus locaux. Il devenait : « l'animateur ».

La Chambre de Métiers se chargea alors de la formation économique d'un certain nombre d'artisans en ouvrant à Saint-Pierre-sur-Dives un cours d'initiation à la comptabilité (Niveau I). Ce cours fonctionna d'octobre à décembre 1968. La moitié des membres de la commission ayant suivi l'étude assista à ce cours.

Le 18 décembre 1968, après une campagne de presse, tous les artisans du secteur de Saint-Pierre-sur-Dives, soit 140 entreprises, furent invités à une réunion tenue à Saint-Pierre-sur-Dives pour présenter l'étude de l'A.N.E.R.A. et proposer quelques actions possibles. Une quarantaine d'entreprises artisanales étaient représentées. Chaque participant reçut un exemplaire de l'étude.

On proposa aux assistants 4 actions sur lesquelles ils devaient se prononcer :

- organisation d'un second cours d'initiation à la comptabilité par la Chambre de Métiers ;
- création d'un centre de comptabilité-gestion ;
- création d'un dépliant visant à faire connaître aux nouveaux habitants de la région l'existence des entreprises artisanales ;
- création d'un groupe de travail cherchant à dégager les possibilités de coopérations entre les métiers du bâtiment.

Chacune de ces actions reçut adhésion de 5 à 25 entreprises selon le cas.

Il fut décidé de tenter de réaliser, en priorité, la seconde action : créer un centre de gestion pour une petite région (100 à 200 entreprises artisanales installées).

Dans cette action, l'animation s'est révélée indispensable :

- pour trouver la solution pratique de réalisation (nombreuses réunions de mars à juin 1969 avec les 7 artisans les plus décidés) ;
- pour adapter l'action aux besoins réels des artisans. En effet, ces besoins s'exprimaient différemment de ce que les techniciens imaginaient : résoudre d'abord les problèmes de comptabilité au sein de l'entreprise afin de passer ensuite seulement à la gestion ;

- pour entraîner un second groupe d'artisans à un nouveau cours d'initiation à la Comptabilité (Niveau I) organisé par l'A.T.M. de la Chambre de Métiers (6 au 24 avril 1969).

L'animateur, l'A.T.M., l'équipe d'études de l'A.N.E.R.A. ont travaillé ensemble à la préparation (et à « l'invention ») des statuts, d'un règlement intérieur, d'un calcul de cotisation pour une Association 1901, groupant des entreprises artisanales et dont le but serait d'embaucher un comptable mis à la disposition de chacun des adhérents et tenant sur place une permanence pour tous conseils de gestion et de fiscalité.

La tâche de l'animateur

Sans l'animateur, la tâche aurait été impossible, les difficultés à résoudre paraissant aux artisans, mêmes les plus dynamiques, trop lourdes.

Il fallait en effet :

- assurer un service égal à toutes les entreprises du boucher au maçon, de l'imprimeur au coiffeur, de l'entreprise avec un apprenti à celle qui comptait huit compagnons ;
- mettre sur pied une association rentable, dont le budget s'équilibrerait sans subvention (4) avec les seules cotisations des adhérents ;
- lancer l'opération avec 7 adhérents sûrs, seulement, pour un minimum de 24, nécessaires au bon fonctionnement de l'Association.

Le 25 juin 1969, l'Association est créée. Le 15 septembre, le comptable est formé par la Chambre de Métiers. Le 6 octobre, il est mis à la disposition des adhérents (11 entreprises). A la fin de l'année, on compte 16 adhérents.

L'animateur s'efface aujourd'hui peu à peu devant le comptable (il n'assiste plus qu'aux réunions du bureau de l'Association).

Le comptable devient le nouvel animateur et recrute les nouveaux adhérents. C'est lui qui assurera désormais l'expansion de l'Association qui a débordé le cadre du canton de Saint-Pierre-sur-Dives.

L'animateur, l'A.T.M., l'A.N.E.R.A. tentent maintenant de réaliser les autres objectifs...

L'agriculture à Creully

Le second exemple concerne l'agriculture dans le Secteur de Creully (Calvados). L'action est en cours, les résultats sont encore faibles, mais les difficultés rencontrées sont riches d'enseignement.

(4) Une subvention symbolique de départ (2.000 Frs sur un budget de 35.000 Frs) a été accordée pour une année seulement par la Chambre de Métiers et l'A.N.E.R.A. s'est chargée du recrutement du comptable.

A l'origine, une étude d'aménagement rural fut demandée par un syndicat intercommunal d'études avec une participation financière de la D.D.A. du Calvados. Après une étude de reconnaissance, le diagnostic formulé a fait apparaître le besoin d'études-actions sur l'agriculture, le tourisme, l'emploi et les problèmes fonciers.

Pour chacune de ces études, une commission de personnes intéressées a été mise en place. Nous nous attacherons ici à la Commission agricole.

Un plan de développement agricole

L'idée retenue pour ce secteur de plaine agricole riche, aux structures assez grandes, était de bâtir, grâce à la programmation linéaire, un « plan de développement agricole ».

L'équipe d'études composée de l'A.N.E.R.A. et du Centre de Gestion du Calvados travailla, avec la commission d'agriculteurs (20 personnes appartenant à diverses communes de la zone), au cours de l'hiver 1967-68, à la réalisation d'un fichier exhaustif des exploitations et à des enquêtes économiques.

Au cours de l'hiver 1968-69, les références nécessaires à la constitution des modèles d'exploitation pour la programmation linéaire, furent discutées et mises au point par la commission d'agriculteurs. Pendant cette période, des choix de modèles furent déterminés par la commission et des tentatives d'agrégats réalisés.

Un problème d'animation

En fait, dès cette époque, le problème de l'animation s'est posé :

- la commission était animée par un technicien du Centre de Gestion, qui ne pouvait dégager du temps supplémentaire pour contacter d'autres agriculteurs ;
- les choix opérés et les engagements à prendre pour l'avenir n'allaient être le fait que de 20 agriculteurs sur plus de 400 concernés dans la zone ;
- les techniciens et chargés d'études disposaient de la programmation linéaire dont les modèles sont un excellent outil pédagogique, sans pouvoir en faire profiter le plus grand nombre d'agriculteurs.

Des contraintes budgétaires n'ayant pas permis la mise en place de l'animateur avant août 1969, des difficultés importantes se dessinaient dès son arrivée dans le secteur :

- seules une vingtaine de personnes étaient acquises au principe de l'étude ;
- celles-ci se refusèrent à cautionner l'entreprise auprès des autres agriculteurs ;
- si l'idée de « plan de développement » avait été admise par la commission, elle allait apparaître comme très contraignante (« allez-vous nous imposer ce plan ? ») pour la majorité non initiée.

La tâche de l'animateur

D'août à décembre 1969, l'animateur s'est vu obligé d'organiser, avec l'aide de la commission, toute une série de réunions locales d'agriculteurs pour présenter l'agriculture de la zone, les modèles d'exploitation, les choix possibles. Il a été conduit à faire faire la démarche suivie par la commission au plus grand nombre d'agriculteurs possible.

Sa tâche consiste maintenant à arrêter quelques objectifs : orientation vers de nouvelles productions, dont la rentabilité a été démontrée par les modèles, initiation économique des agriculteurs, agrégats des résultats en fonction des orientations choisies et concertation avec l'amont et l'aval pour les approvisionnements et les débouchés. Il devient peu à peu le coordinateur des actions des techniciens déjà en place sur le secteur : conseillers de gestion, de vulgarisation, de la Maison de l'Élevage, des coopératives, etc...

Il n'exécute pas la mise en place d'un « plan » que les chargés d'études avaient imaginé et envers lequel aucun enthousiasme ne se manifestait de la part des agriculteurs (même si ce travail était le fruit des réflexions d'une commission locale).

Il fait découvrir, par un raisonnement économique adapté à l'entreprise, les orientations nouvelles, tente d'organiser celles-ci et de faire en sorte que tous les techniciens travaillent dans la même direction.

L'animation doit intervenir au cours de l'étude

Les difficultés rencontrées nous ont permis de dégager deux conditions de réussite : l'animation doit intervenir au cours de l'étude pour qu'un maximum de personnes ou d'entreprises concernées progressent dans la démarche en même temps que les chargés d'études ; grâce à l'animateur, les a priori des chargés d'études (faire un plan bien « liché » pour toute une région) auraient dû s'effacer devant les souhaits et les inquiétudes des entreprises agricoles.

Etablir les plans de développement pour des secteurs ruraux est une tâche relativement aisée, les faire « passer » auprès du plus grand nombre relève de l'animation.

VERS UN ANIMATEUR POLYVALENT : L'ANIMATEUR OPERATIONNEL

Ces modestes expériences qui ont leurs mérites (la première association d'artisans ruraux en France pour la gestion) et leurs défauts (des actions qui ne portent que sur un petit nombre), ont permis à l'A.N.E.R.A. de dessiner plus nettement « le profil » de l'animation.

Dès lors que l'on est attaché à voir une étude se concrétiser autrement que par un bel ouvrage pour bibliothèque de spécialistes (et les A.R.E.R. tiennent aujourd'hui à cette attitude dans toutes les régions où elles sont implantées), il faut que l'animation accompagne et suive les études.

Les actions de développement devront souvent débiter par des propositions concrètes très simples pour atteindre seulement à terme des réalisations plus vastes.

Un grand pas a été fait avec l'adjonction systématique aux chargés d'études, de commissions constituées non pas de notables mais de tous ceux, responsables ou non, qui sont décidés à « changer quelque chose dans la région ».

Mais pour animer ces commissions, pour diffuser les idées, pour rassembler les énergies, il est nécessaire de laisser en permanence sur le terrain, l'animateur. Son action débute dès que les commissions sont créées

et se poursuit plus ou moins longtemps après le départ des chargés d'études.

Pour que le développement soit global, cet animateur sera autant que possible polyvalent (ce qui ne veut pas dire qu'il est expert en tout, les techniciens existants sont là pour répondre aux problèmes précis). Il informera les maires et les élus locaux. Il regroupera les « leaders » dans chaque activité. Il guidera les groupes dans leurs recherches de solution. *Il écouterait, il conseillerait, il inciterait, il ne déciderait jamais.* Nous souhaitons qu'il devienne, partout où des hommes sont décidés à prendre en main le développement de leur petite région, ce que M. Gilbert Martin, ancien président de l'A.N.D.A. appelle déjà : « l'Animateur opérationnel ».

DISCUSSION

J.-N. Chatanay. — Dans le secteur agricole, un certain nombre de procédures ont bien été décentralisées au niveau régional et départemental en ce qui concerne l'utilisation des crédits d'équipement et, dans une moindre mesure, l'application de la politique des structures. Mais en fait, il s'agit là plutôt d'une ébauche de réforme que d'une réforme proprement dite. Les organisations agricoles souhaiteraient au contraire qu'une véritable décentralisation des décisions intervienne dans le domaine de l'organisation économique, des investissements et de l'utilisation des crédits d'équipement, de l'organisation de l'espace, et enfin dans l'application des dispositions réglementaires touchant à la politique des structures.

Il est anormal que Paris soit seul compétent par exemple pour agréer des coopératives ou reconnaître des groupements de producteurs, alors que ces décisions pourraient être prises au niveau régional. Pour la politique des structures comme pour la politique de l'espace, il conviendrait de tenir compte du caractère spécifique des problèmes qui se posent dans chaque région et qui ne peuvent être réglés seulement sur le plan national, par exemple en matière de reboisement ou d'aménagement rural. En ce qui concerne les investissements, est-il nécessaire de rappeler que l'article 6 du projet de loi sur le référendum prévoyait que la région était compétente en matière d'équipements collectifs et qu'à ce titre, elle se substituerait à l'Etat pour la réalisation, l'entretien et la gestion d'équipements collectifs, ainsi que pour l'attribution de subventions aux collectivités territoriales et aux personnes publiques et privées qui en assurent la réalisation. Un nouveau pas a été franchi en matière de régionalisation avec la création des zones de rénovation rurale. C'est dans ce sens qu'il conviendrait de poursuivre.

La reconnaissance d'un échelon de décision au niveau régional devrait répondre à deux objectifs essentiels : favoriser le développement économique et assurer une plus large participation des catégories socio-professionnelles. Les agriculteurs sont peut-être plus que les autres catégories sociales sensibles à une réforme régionale parce qu'ils se rendent compte que tout un ensemble de décisions dont leur avenir dépend ne peuvent être prises qu'au niveau régional. Ainsi que le disait Michel Debatisse : « La régionalisation est pour les agriculteurs un objectif essentiel parce qu'elle correspond à la fois aux nécessités d'un développement harmonieux des régions et à notre concep-

tion de la participation des représentants socio-économiques ».

On peut rappeler également les paroles prononcées par le général de Gaulle le 22 mars 1968, à Lyon : « L'effort multi-séculaire de centralisation ne s'impose plus à notre pays, et au contraire, ce sont les activités régionales qui apparaissent comme les ressorts de la puissance économique de demain ». Les organisations agricoles ont eu constamment la même position à ce sujet. En 1963, le syndicalisme agricole consacrait son Congrès à la régionalisation, et à Toulouse, en 1968, il rappelait quelles étaient ses positions sur la réforme régionale. Le C.N.J.A. et toutes les autres organisations agricoles, la C.N.M.C.C.A., les Chambres d'Agriculture, ont eu la même attitude.

L'ensemble des organisations, avant le référendum, publiaient le 8 octobre 1968 une déclaration commune où elles exprimaient leur point de vue sur les principaux objectifs que devait atteindre une réforme régionale : création de grandes régions économiques, institution d'Assemblées régionales disposant de pouvoirs délibératifs et où seraient représentées les différentes catégories socio-professionnelles, budgets autonomes dotés de moyens financiers suffisants afin de permettre aux régions de poursuivre une véritable politique de développement. Il s'agit pour elles de faire des régions de véritables communautés territoriales à caractère socio-économique et socio-culturel, capables de définir par leurs propres moyens leur développement.

En fait, on constate depuis 1964, date de création des C.O.D.E.R., une certaine régression en matière de politique régionale ; elle est due sans doute à la faculté d'usure des administrations centrales qui cherchent à conserver leurs prérogatives. L'information en matière régionale est encore très insuffisante, notamment en matière de revenu, malgré la création d'un nombre limité d'observatoires économiques par l'I.N.S.E.E. Les préfets de région n'ont pas été nantis de pouvoirs suffisants et d'une liberté d'action qui leur confèreraient l'autorité indispensable.

Après l'échec des Comités d'Expansion Economique, les responsabilités trop limitées déléguées aux C.O.D.E.R. ont provoqué une désaffection à l'égard de ces institutions, alors qu'à l'origine elles avaient été très favorablement accueillies, notamment dans le secteur agricole. Les régions sont certes associées à la préparation du Plan et invitées à

adresser leurs propositions, mais il n'en demeure pas moins que le Plan continue à être conçu de façon sectorielle et très centralisé, de telle sorte que les « retombées » des rapports régionaux sont finalement très faibles dans le Plan lui-même. Sans négliger l'effort qui a été fait jusqu'à maintenant en matière de réforme régionale, on peut dire que les résultats sont médiocres et qu'ils n'ont pas réussi à créer une conscience régionale qui semble cependant de plus en plus indispensable.

A. Sauvage. — Le monde rural évolue.

Malgré un exode agricole permanent, la population rurale a tendance à se stabiliser autour de 18 millions de ruraux, sur un espace rural représentant 90 % du territoire national.

Cette population rurale — 40 % de la population française — est de moins en moins agricole. Alors qu'autrefois la population active agricole représentait 80 % de la population rurale, aujourd'hui, il n'en est rien, elle n'atteint plus qu'un pourcentage relativement faible : 46 % ; la population active rurale non agricole étant de plus en plus majoritaire : 54 %. La structure socio-professionnelle des communes rurales est automatiquement différente : dans la population non agricole, il y a de moins en moins de « patrons » et cela au profit des salariés du secteur tertiaire principalement.

L'évolution à laquelle nous assistons s'explique par plusieurs raisons.

Le développement des moyens de transport, de la scolarisation et des loisirs, fait que la société rurale et la société urbaine se rapprochent.

D'autre part, la ville attire un nombre toujours plus grand de ruraux par les services qu'elle propose mais, par contre, les citadins vont de plus en plus en zone rurale pour y rechercher le calme et la détente.

Enfin, certaines activités économiques, qui étaient autrefois la raison même des grandes villes, se multiplient d'une manière régulière dans les zones rurales.

Tous ces courants font que les structures de l'agriculture sont remises en cause, de même que celles de nos villages puisque les relations ville/campagne sont tout à fait différentes de celles d'autrefois.

Aujourd'hui, aménager et équiper le monde rural ne sont plus du seul domaine de l'agriculture. Aussi, quand on parle d'économie rurale, ce n'est plus, comme autrefois, d'économie agricole.

Quels sont les facteurs essentiels de développement des zones rurales en 1970 : l'agriculture, bien sûr, mais aussi l'industrie, l'artisanat, le tourisme, pour ne citer que les principaux.

L'économie rurale prend donc un nouveau visage. Ne serait-ce donc pas l'occasion pour la Société Française d'Economie Rurale de sortir du cadre agricole pour avoir une représentativité plus large ? Bien sûr, cela remet en cause les statuts de la S.F.E.R. ainsi que sa composition, mais le moment n'est-il pas venu d'étudier l'économie agricole sous l'angle du développement de l'économie globale des régions ?